



Conseil canadien des normes
Standards Council of Canada

Élaboration des normes canadiennes
Exigences et lignes directrices –
Approbation et désignation des
Normes nationales du Canada

2015-10-01



Canada

Conseil canadien des normes
55, rue Metcalfe, bureau 600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5

Téléphone : + 1 613 238 3222
Télécopieur : + 1 613 569 7808
csd@ccn.ca
www.ccn.ca

Autorisation de reproduction

À moins d'indication contraire, l'information contenue dans la présente publication peut être reproduite, en partie ou en entier et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autorisation supplémentaire du Conseil canadien des normes, pourvu que toutes les précautions raisonnables soient prises pour assurer l'exactitude de l'information reproduite; que le Conseil canadien des normes soit mentionné comme la source de la publication; et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une version ayant été faite en association avec le Conseil canadien des normes ou avec son aval.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, écrire à info@ccn.ca.

© Conseil canadien des normes

Also available in English under the title *Requirements & Guidance – Approval of National Standards of Canada Designation*.

Table des matières

1. Introduction	4
2. Références normatives	4
3. Définitions	4
4. Exigences générales.....	5
5. Exigences relatives au processus des NNC.....	5
6. Exigences relatives au format des NNC	6
7. Désignation en tant que NNC.....	8
Annexe A – Règles concernant le logo du CCN.....	9
Annexe B – Avant-propos du CCN.....	10
Annexe C – Avis de disponibilité	12

1. Introduction

Le présent document énonce les exigences et lignes directrices relatives à l'approbation et à la désignation des Normes nationales du Canada (NNC). Pour simplifier les choses, il est permis d'utiliser l'appellation ELD – NNC pour y faire référence.

Le présent document a été préparé pour le conseil d'administration du CCN, qui l'a approuvé le 8 avril 2015.

2. Références normatives

Outre les exigences précises énoncées dans le présent document, les références ci-après sont essentielles à l'application du document et doivent être respectées s'il y a lieu. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, c'est la dernière édition des documents mentionnés qui s'applique (y compris les éventuelles modifications).

ISO POCOSA 2012 Policy for the Distribution of ISO Publications and the Protection of ISO's Copyright

ISO 8601:2004, Éléments de données et formats d'échange – Échange d'information – Représentation de la date et de l'heure

ISO 80000-1:2009, Grandeurs et unités – Partie 1: Généralités

Exigences et lignes directrices – Accréditation des organismes d'élaboration de normes

Aperçu du programme Élaboration des normes canadiennes

3. Définitions

Les termes et définitions du présent document s'appliquent de même que ceux des Exigences et lignes directrices relatives à l'accréditation des organismes d'élaboration de normes.

Norme conjointe Canada–États-Unis

Norme publiée en un seul document et adoptée par les deux pays, qui respecte les critères de conformité s'appliquant aux normes nationales du Conseil canadien des normes (CCN) et de l'American National Standards Institute (ANSI).

Exigences et lignes directrices

TABLEAU 1 : EXIGENCES ET LIGNES DIRECTRICES		
	Exigences du CCN	Lignes directrices du CCN
4. Exigences générales		
4.1	<p>Statut de l'organisme Toute entité visant l'obtention de la désignation Norme nationale du Canada (NNC) est un organisme d'élaboration de normes (OEN) en règle, accrédité par le CCN.</p>	Aucune ligne directrice
4.2	<p>Disponibilité dans les deux langues officielles Les NNC sont publiées simultanément dans les deux langues officielles du Canada.</p>	Il convient que les projets de norme diffusés pour examen public soient disponibles dans les deux langues officielles du Canada, dans des délais raisonnables, lorsque l'OEN a conclu qu'il était avantageux de le faire pour les intervenants canadiens ou qu'on lui en a fait la demande.
5. Exigences relatives au processus des NNC		
5.1	<p>Représentation géographique Le comité technique est structuré de façon à assurer une représentation géographique canadienne qui correspond au domaine visé par la norme.</p>	La représentation géographique peut tenir compte de facteurs tels que le lieu d'origine de l'industrie (p. ex. le pétrole dans les provinces qui produisent du pétrole), un renvoi à un règlement provincial éventuel, les caractéristiques de la marchandise et les répercussions sociales (le chauffage au mazout dans les régions nordiques).
5.2	<p>Approbaton du comité technique L'approbaton d'une NNC par un comité technique repose sur les règles de vote suivantes.</p>	Aucune ligne directrice
5.2.1	<p>Règles de vote Plus de 50 % (majorité simple) des</p>	Aucune ligne directrice

	membres votants déposent un vote favorable. Les deux tiers des votes exprimés, au minimum, sont favorables.	
5.2.2	Votes défavorables L'OEN traite les votes défavorables conformément à ses politiques et procédures. Les votes défavorables sans justification, les abstentions sans justification ainsi que les bulletins de vote non retournés ou non remplis sont considérés comme des votes non exprimés.	Quand un membre dépose un vote défavorable, il incombe au comité technique d'examiner l'intervention pour déterminer si elle est justifiée sur le plan technique. Le cas échéant, les corrections nécessaires devraient être apportées aux exigences applicables. Si l'intervention est rejetée, il convient d'expliquer pourquoi. Dans l'un ou l'autre des cas, l'intervenant devrait être informé de la décision.
5.3	Maintien des NNC Le comité technique tient à jour les NNC pour veiller à ce qu'elles demeurent pertinentes. À cette fin, il réexamine le document au complet et le révise ou le confirme au moins tous les cinq ans, à compter de la date à laquelle le document a été approuvé en tant que NNC.	Aucune ligne directrice
5.4	Annulation d'une NNC par l'OEN Quand une norme ne respecte pas les exigences qui s'appliquent aux NNC, l'OEN demande au CCN de retirer la désignation de NNC.	Aucune ligne directrice
6. Exigences relatives au format des NNC		
6.1	Contenu normatif La section normative de la NNC comprend le champ d'application, les références normatives, les exigences techniques, et s'il y a lieu, les annexes normatives, et les termes et définitions. Si elle contient des annexes, celles-ci sont désignées comme étant « normatives » ou « informatives ».	Le contenu informatif peut comprendre, notamment, l'avant-propos, la préface, l'introduction et les annexes informatives.
6.2	Unités de mesure Les unités de mesure utilisées dans la norme de l'OEN sont exprimées conformément au Système international d'unités (SI) et, s'il y a lieu, au système impérial ou américain équivalent ou à un autre système d'unités.	Les conversions exprimées dans la norme devraient être approuvées par le comité technique. S'il n'existe aucun équivalent SI, comme dans le cas des unités de mesure commerciale utilisées au

	<p>La série de normes ISO 80000 sert à assurer l'application claire et concise des unités SI, notamment pour convertir les unités d'un système de mesure à un autre.</p> <p>Il incombe à l'utilisateur de la norme de déterminer quelle unité de mesure est appropriée à ses besoins.</p>	Canada, il convient d'employer l'unité de mesure commerciale.
6.3	<p>Date et heure Toutes les unités numériques servant à exprimer la date et l'heure sont conformes à la norme ISO 8601.</p>	Aucune ligne directrice
6.4	<p>Page couverture Les éléments suivants sont inscrits dans les langues appropriées (selon la norme) sur la page couverture de la NNC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mention « Norme nationale du Canada »; • Une NNC est désignée comme suit : CAN/OEN-NNNN:AAAA ou comme CAN/OEN-NNNN:AA; • Le titre de la norme; • Le logo de l'OEN; • Le logo du CCN, dans les deux langues officielles du Canada (annexe A); • Le logo d'homologation de l'ANSI, s'il s'agit d'une norme nationale conjointe. 	Aucune ligne directrice
6.5	<p>Pages d'introduction L'introduction de la NNC comprend les éléments suivants, dans les langues appropriées (selon la norme) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'échéancier établi pour le réexamen de la norme; • L'avant-propos du CCN (annexe B); • Les coordonnées de l'OEN; • Les noms des membres du comité technique ou le nombre de membres représentant les catégories d'intérêt décrites à l'article 6.4 du document <i>Exigences et lignes directrices – Accréditation des organismes d'élaboration de normes</i>; 	Aucune ligne directrice

	<ul style="list-style-type: none"> • Un avis indiquant que la NNC existe en français, dans le texte anglais, et en anglais, dans le texte français (annexe C); • Un énoncé indiquant qu'il incombe à l'utilisateur d'évaluer la pertinence de la NNC pour l'usage qu'il veut en faire; • Le ou les numéros de la Classification internationale pour les normes (ICS). 	
7. Désignation en tant que NNC		
7.1	<p>Éléments probants Pour obtenir une désignation de NNC, l'OEN fournit au CCN des preuves de ses activités d'élaboration de normes, menées en vertu de son accréditation et conformément aux exigences relatives aux NNC. Ces éléments probants comprennent notamment les amendements et les confirmations.</p>	<p>Les preuves des activités d'élaboration de normes à fournir au CCN, pour vérification, sont décrites dans l'Aperçu du programme.</p>

Annexe A – Règles concernant le logo du CCN

L'image de marque du Conseil canadien des normes est représentée par un logo bicolore, qui existe en deux versions bilingues : l'une présentant d'abord le nom français et l'autre, le nom anglais. Bien que le format horizontal se prête à toutes les occasions, les deux versions du logo sont également disponibles en format vertical, pour les cas de mise en page exceptionnelle. Le format vertical et le format horizontal sont aussi disponibles en noir sur blanc.

Utilisation du logo

Espace vide

Autour de chaque version du logo, il faut laisser un espace vide, c'est-à-dire une bordure minimale dans laquelle il n'y a ni texte ni élément graphique. Cette bordure se mesure en fonction de la hauteur de la lettre « C » majuscule du mot « Conseil ». Précisons qu'il ne s'agit que d'un minimum, et qu'il est préférable de laisser plus d'espace autour du logo.

Taille minimale

La taille minimale du logo est calculée en fonction de la hauteur de l'icône du Conseil canadien des normes. Pour des raisons de lisibilité, il faut respecter une hauteur minimale de 0,64 centimètre dans les documents papier et de 30 pixels dans les documents électroniques (comme les documents Web ou PowerPoint).

Défense de :

- 1) changer le rapport de taille entre l'icône et le mot-symbole;
- 2) changer les couleurs du logo;
- 3) déformer le logo;
- 4) repositionner l'icône ou le mot-symbole;
- 5) changer la police du mot-symbole;
- 6) faire pivoter le logo;
- 7) placer le logo sur un fond chargé;
- 8) placer le logo sur un fond teinté;
- 9) modifier le libellé du logo;
- 10) placer le logo coloré sur un fond de couleur.

Annexe B – Avant-propos du CCN

L'énoncé suivant doit apparaître dans l'introduction de la norme, dans la langue appropriée (selon la norme) :

VERSION FRANÇAISE

Norme nationale du Canada

Une Norme nationale du Canada est une norme qui a été élaborée par un organisme d'élaboration de normes (OEN) titulaire de l'accréditation du CCN et approuvée par le Conseil canadien des normes (CCN) conformément aux documents du CCN intitulés *Exigences et lignes directrices – Accréditation des organismes d'élaboration de normes* et *Exigences et lignes directrices – Approbation et désignation des Normes nationales du Canada*. On trouvera des renseignements supplémentaires sur les exigences relatives aux Normes nationales du Canada à l'adresse : www.ccn.ca. Une norme approuvée par le CCN est l'expression du consensus de différents experts dont les intérêts collectifs forment, autant que faire se peut, une représentation équilibrée des intéressés concernés. Les Normes nationales du Canada visent à apporter une contribution appréciable et opportune au bien du pays.

Le CCN est une société d'État qui fait partie du portefeuille d'Industrie Canada. Dans le but d'améliorer la compétitivité économique du Canada et le bien-être collectif de la population canadienne, l'organisme dirige et facilite l'élaboration et l'utilisation des normes nationales et internationales. Le CCN coordonne aussi la participation du Canada à l'élaboration des normes et définit des stratégies pour promouvoir les efforts de normalisation canadiens. De plus, il fournit des services d'accréditation à différents clients, parmi lesquels des organismes de certification de produits, des laboratoires d'essais et des organismes d'élaboration de normes. On trouvera la liste des programmes du CCN et des organismes titulaires de son accréditation à l'adresse : www.ccn.ca.

Comme les Normes nationales du Canada sont revues périodiquement, il est conseillé aux utilisateurs de toujours se procurer l'édition la plus récente de ces documents auprès de l'organisme d'élaboration de normes responsable de leur publication.

ENGLISH VERSION

National Standard of Canada

A National Standard of Canada is a standard developed by an SCC-accredited Standards Development Organization (SDO), and approved by the Standards Council of Canada (SCC), in accordance with SCC's: *Requirements and Guidance-Accreditation for Standards Development Organizations*, and *Requirements and Guidance-Approval of National Standards of Canada Designation*. More information on National Standard requirements can be found at www.scc.ca. An SCC-approved standard reflects the consensus of a number of experts whose collective interests provide, to the greatest practicable extent, a balance of representation of affected stakeholders. National Standards of Canada are intended to make a significant and timely contribution to the Canadian interest.

SCC is a Crown corporation within the portfolio of Industry Canada. With the goal of enhancing Canada's economic competitiveness and social well-being, SCC leads and facilitates the development and use of national and international standards. SCC also coordinates Canadian participation in standards development, and identifies strategies to advance Canadian standardization efforts. Accreditation services are provided by SCC to various customers, including product certifiers, testing laboratories, and standards development organizations. A list of SCC programs and accredited bodies is publicly available at www.scc.ca.

Users should always obtain the latest edition of a National Standard of Canada from the standards development organization responsible for its publication, as these documents are subject to periodic review.

Annexe C – Avis de disponibilité

Norme nationale du Canada – Documents distincts

Lorsque les versions française et anglaise d'une NNC sont publiées en tant que documents distincts :

- L'avis suivant, en anglais, doit apparaître dans l'introduction de la version française de la NNC :

THIS NATIONAL STANDARD OF CANADA IS AVAILABLE IN BOTH FRENCH AND ENGLISH.

- L'avis suivant, en français, doit apparaître dans l'introduction de la version anglaise de la NNC :

CETTE NORME NATIONALE DU CANADA EST DISPONIBLE EN VERSIONS FRANÇAISE ET ANGLAISE.

Norme nationale du Canada – Document monolingue

Lorsque la NNC est publiée dans une seule langue officielle et que l'OEN a été dispensé de répondre à l'exigence relative au bilinguisme :

- L'avis suivant, en anglais, doit apparaître dans l'introduction d'une NNC qui est disponible uniquement en français :

THIS NATIONAL STANDARD OF CANADA IS AVAILABLE ONLY IN FRENCH.

- L'avis suivant, en français, doit apparaître dans l'introduction d'une NNC qui est disponible uniquement en anglais :

CETTE NORME NATIONALE DU CANADA N'EST DISPONIBLE QU'EN ANGLAIS.